



Paris, le mardi 10 décembre 2002

Circulaire : Pas de référence

Émetteur : Direction des Services Rendus - Pôle d'expertise en Droit des Marchés - Tel : 01 45 38 81 25
/Fax : 01 45 38 81 08

Destinataires : Messieurs les Directeurs des CRFP

Mesdames, Messieurs les Responsables Techniques Des Études et des Stages

Objet : Formations marchés publics

Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le responsable,

L'UCANSS développe son action dans le domaine des formations en marchés publics.

Dans ce cadre nous attirons votre attention sur :

1) Les fondamentaux

Cette formation appelée initialement « formation de base » se déroule sur 4 jours (3 jours théoriques et 1 journée consacrée à la prise en main du logiciel). A ce jour, seule la partie théorique a été réalisée. Le logiciel Serem étant disponible, vous pouvez programmer sa prise en main à partir du mois de janvier 2003.

Pour développer cette formation, vous devez prévoir 7 micros « standard » (dont 1 pour le formateur) disposant des caractéristiques suivantes :

Ordinateur/Processeur : Processeur Intel Pentium 3 ou supérieur

Système d'exploitation : Windows 98, Windows NT

Mémoire : 64 Mo de mémoire vive minimum

Disque dur : 40 Mo d'espace disque disponible

Affichage : Ecran SVGA 800x600, 65000 couleurs minimum

(Taille 15 pouces minimum pour une utilisation optimale)

(Taille 17 pouces pour une utilisation idéale)

Lecteur : Lecteur de CD-ROM

Lecteur de disquettes

Divers : Microsoft Internet Explorer 5.0 ou 5.5

Souris et clavier

Le poste du formateur devra être relié à un vidéo projecteur pour les démonstrations.

Le prix de vente, pour les stagiaires ayant suivi la formation de mise à niveau (ne comprenant pas la journée de prise en main du logiciel Serem), est de **260 euros nets** (cf : proposition financière jointe).

Je vous rappelle que le prix de la formation de base est de **700 euros nets**. Si vous avez déjà facturé l'ensemble de la formation, il convient de ne pas facturer la dernière journée consacrée à la prise en main du logiciel. Par contre si vous avez déjà facturé la partie théorique de la formation, il convient de facturer la différence jusqu'à 700 euros.

A l'issue des formations, un exemplaire du logiciel sera remis à chaque stagiaire.

Le Pôle d'expertise se chargeant d'acheminer auprès de chaque CRFP les CD ROM, il vous appartient d'indiquer 1 mois avant la tenue des sessions le nombre d'exemplaires nécessaires.

Les prestataires IDMP et CFPA continuent de dispenser cette formation pour l'année 2002-2003.

2) Le réseau des formateurs au logiciel SEREM

Dans le cadre de la formation à la prise en main du logiciel Serem, des formateurs institutionnels sont appelés à démultiplier cette formation. Une première journée de formation des formateurs a eu lieu le 20 septembre 2002, celle-ci s'achèvera à la fin du mois de novembre à l'issue de 2 autres journées de formation.

Les CRFP, ayant eu des contacts avec des formateurs potentiels, peuvent transmettre, s'ils ne l'ont pas déjà fait leurs coordonnées au Pôle d'expertise en Droit des marchés.

3) La formation de mise à niveau

Cette formation demeure sur le catalogue mais est destinée à s'interrompre avec la disparition du besoin. Les prestataires IDMP et CFPA continuent de dispenser cette formation pour l'année 2002-2003.

4) La formation des personnels des Agences Comptables

Cette formation, objet d'un nouveau marché vient d'être attribuée à de nouveaux prestataires : ACP FORMATION et C3E.

Vous trouverez ci-dessous la répartition géographique attribuée à chaque prestataire :

ACP FORMATION CONSEIL : Régions de Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Dijon, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Limoges

C3E : Régions de l'Ile de France, Lille, Tours, Rennes, Rouen, Nantes

Les coordonnées des prestataires vous seront communiquées dès que le marché sera exécutoire.

Les formations prévues initialement et devant être réalisées par IDMP et CFPA sont maintenues jusqu'à fin novembre 2002. Vous trouverez en annexe pour signature l'avenant à la convention initiale. Les prestataires C3E et ACP FORMATION prendront le relais des formations à compter du mois de décembre 2002.

5) Séminaires « Administrateurs »

Ces séminaires au même titre que la formation des personnels des agences comptables font

l'objet du nouveau marché qui vient d'être attribué aux prestataires : ACP FORMATION CONSEIL et C3E.

La répartition géographique est identique à celle énoncée pour la formation des personnels des Agences comptables.

Les séminaires prévus initialement et devant être réalisés par IDMP et CFPA sont maintenus jusqu'à fin novembre 2002. Vous trouverez en annexe pour signature l'avenant à la convention initiale. Les prestataires C3E et ACP FORMATION prendront le relais des formations à compter du mois de décembre 2002.

6) Professionnalisation du métier d'acheteur

L'Ucanss poursuit et développe son action de formation en proposant également dans le cadre du nouveau marché :

] des formations de perfectionnement

Ces formations se décomposent en plusieurs modules : passation, exécution, rédaction de divers documents nécessaires à la passation des marchés. Ces modules seront développés dans le cadre de formations d'une durée de 2 à 3 jours.

] des stages de spécialisation tels que : les marchés d'assurances, les prix, les marchés informatiques

Les 3 niveaux de formations : « fondamentaux, perfectionnement et spécialisation » constituent un cursus de formation participant à la professionnalisation du métier d'acheteur.

Ces formations seront dispensées par C3E et ACP FORMATION à compter du 1er trimestre 2003.

La répartition géographique est identique à celle énoncée précédemment.

7) Journées à thèmes

Dans le cadre du nouveau marché, des journées à thèmes et des journées d'actualité seront également organisées. L'actualité juridique, la jurisprudence ainsi que des thèmes particuliers pourront être développés au cours de ces journées.

La répartition géographique est identique à celle énoncée précédemment.

Ces journées à thèmes seront animées par C3E et ACP FORMATION à compter du 1er trimestre 2003.

Je vous remercie de bien vouloir recenser et transmettre à l'Ucanss les besoins en formations de perfectionnement et de spécialisation dont vous pourriez être saisis.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Lise Rothnemer Tel : **01 45 38 82 75**, email : **lrothnemer@ucanss.fr**

Véronique Chevauché Tel : **01 45 38 81 42**, email : **pdm@ucanss.fr**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Responsable, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Dellery
Directeur